

412 TENUE SPORTIVE DES JOUEURS

412.0 Définition tenue réglementaire, catégories amateur

et professionnel.

Annexes

Polo uni ou d'au maximum trois couleurs, pantalons blancs ou jupettes blanches pour les féminines



225 cm²

Le nom de l'équipementier ou le nom patronymique du joueur ou le nom de l'association sportive ou son logo ou le nom du partenaire ou son logo

Pros : Publicité

75 cm²

Amateurs : Insignes, écussons et nom de l'association sportive

75 cm²



2 fois
75 cm²

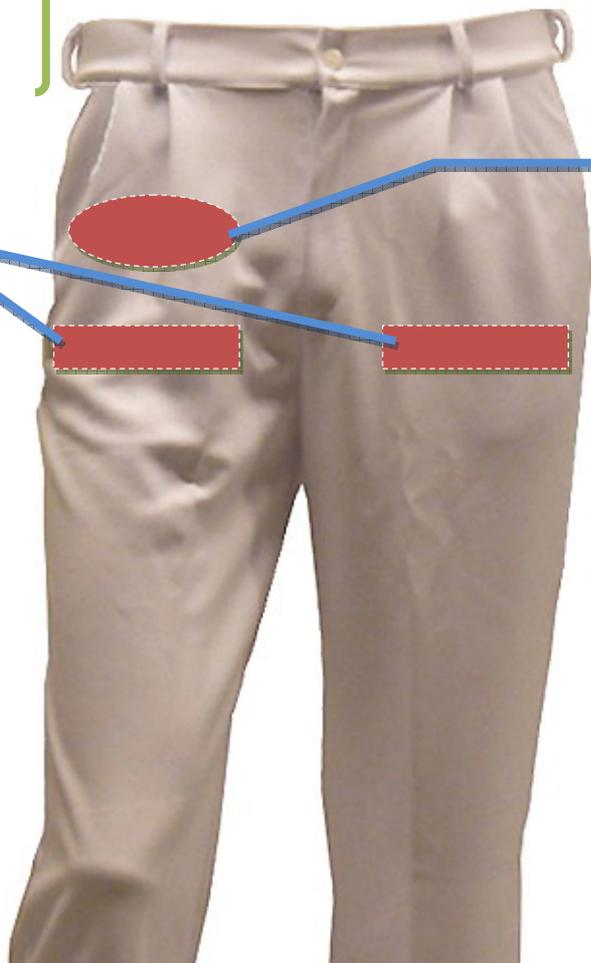
2 fois
75 cm²

250 cm²

Pantalon blanc

2 fois
75 cm²

Logo
fabricant
15 cm²



Logo
fabricant

75 cm²



Chaussettes & chaussures



Logo fabricant 15 cm²

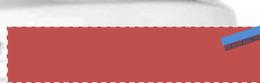
Arrière

64 cm²



Avant

64 cm²



Logo
fabricant



Casque

Zones publicitaires (*)		Amateur		Professionnel		
		Affectation des zones publicitaires				
	Emplacement	Contenu et surface	Maillot non fourni par FFPB ou Ligues	Maillot fourni par FFPB ou Ligues	Maillot non fourni par FFPB ou Ligues	Maillot fourni par FFPB ou Ligues
Polo	A gauche sur la poitrine	Insignes, écussons et nom de l'association sportive de 75 cm ² maxi (publicité pour les pros)	Association sportive		Joueur ou organisateur privé	
	A droite sur la poitrine	Une identification publicitaire dans 75 cm ² maxi				
	Sous le boutonnage	Une identification publicitaire avec 1 ou 2 partenaires de 250 cm ² maxi				
	Sur chacune des deux manches	Deux identifications publicitaires de 75 cm ² maxi chacune		FFPB ou Ligues	Joueur ou organisateur privé	FFPB ou Ligues
	Dos	Nom de l'équipementier ou nom patronymique du joueur ou nom de l'association sportive ou son logo ou nom du partenaire ou son logo (lettres 4 cm de hauteur maxi, logo 225 cm ² – 15 cm x 15 cm maxi)	Association sportive			
Pantalon blanc	Poche	Logo standard du fabricant autorisé : 15 cm ² maxi	Il sera situé sur le devant, à la hauteur d'une seule poche.			
		Sur chaque poche, une identification publicitaire de 75 cm ² maxi	Association sportive		Joueur ou organisateur privé	
Casque	Devant	Une identification publicitaire : 64 cm ² maxi	Association sportive	FFPB ou Ligues	Joueur ou organisateur privé	FFPB ou Ligues
	Derrière	Une identification publicitaire : 64 cm ² maxi	Association sportive		Joueur ou organisateur privé	
Chaussettes Chaussures		Un logo standard du fabricant par chaussette et un par chaussure de 15 cm ² est autorisé.				
Instruments		Pala, chistera, xare, pasaka, raquette de frontenis, béret, casquette, serre-tête, serre-poignet, lunettes : seul le logo standard du fabricant est admis, tout le reste est strictement interdit				
Equipements divers		Sacs, serviettes, survêtements,... : Logo standard du fabricant plus identifications publicitaires				

(*) Lors des finales, le partenaire de l'association sportive ou du joueur ne doit pas être un concurrent direct du ou des partenaires fédéraux. Dans ce cas, la publicité de l'association sportive ou du joueur ne sera pas autorisée. *Approbation du Bureau fédéral 30/06/14.*